

TABLE DES DISPOSITIONS (suite)

Subdivision C -- Enregistrement des services à valeur ajoutée
et des services fournis par des réseaux privés

87. Enregistrement des services à valeur ajoutée et des services fournis par des réseaux privés
88. Enregistrement des services à valeur ajoutée et des services fournis par des réseaux privés
89. Refus présumé de demande d'enregistrement
90. Réexamen des refus de demandes d'enregistrement

Subdivision D -- Services ne détenant pas de licences

91. Déclarations indiquant que des services ne détiennent pas de licences
92. Déclarations concernant des services enregistrés (services à valeur ajoutée et services fournis par des réseaux privés)
93. Réexamen des déclarations
94. Effet des déclarations
95. Enregistrement de services ne détenant pas de licences

Division 4 -- Utilisation des réseaux publics de
télécommunications pour la fourniture de services à valeur
ajoutée et de services réseaux privés

96. Raccordement, etc., de services non autorisés
97. Obligation des télécommunicateurs de raccorder des services à valeur ajoutée et des services réseaux privés
98. Interdiction de la discrimination, en ce qui concerne les services à valeur ajoutée et les services réseaux privés
99. Action pour cause de non raccordement de services à valeur ajoutée, ou pour cause de discrimination